

Le conseil d'administration adopte des mesures de priorisation des projets pour l'an 2018

Dossier de la rédaction de H2o
May 2018

La mobilisation des collectivités, suite au plan de relance et aux appels à projets initiés en 2016 au profit des projets prioritaires pour la reconquête du bon état des eaux, a été un plein succès. Ainsi, une première vague de projets déposés complets avant le 1er février concernant l'eau potable et l'assainissement a été engagée dès mars 2018, ce qui permettra de rassurer de nombreux porteurs de projets. Dans ces domaines, les dossiers relatifs aux appels à projets et à certains contrats déjà signés pourront être engagés en 2018 dans la limite des dotations ; ce sera le cas également pour les dossiers prioritaires dans tous les autres domaines (notamment les milieux aquatiques et l'agriculture). Cependant, cette dynamique se combine avec la fin de la période de six années du 10ème programme et engendre, pour l'année 2018, des sollicitations de financement de l'ordre de deux fois supérieures aux dotations d'engagements restantes, dotations qui restent pourtant substantielles puisqu'elles atteignent près de 280 millions d'euros après un pic de près de 400 millions d'euros en 2017. Face à cet afflux de demandes, le conseil d'administration a pris des mesures de sélection des aides et de priorisation des dossiers pour 2018. Dans sa séance du 15 mars, il a précisément les suites à donner aux dossiers les plus matures. Cependant, les moyens actuels ne suffiront pas à couvrir tous les besoins et, sauf à disposer de solutions nouvelles, de nombreux projets, y compris prioritaires, ne pourront pas être financés en 2018. Aussi les demandes déjà déposées qui ne pourront pas faire l'objet de décision de financement cette année seront conservées pour une décision dans le cadre du 11ème programme à partir du 1er janvier 2019. Dans ce contexte, l'agence invite les maires d'ouvrage à ne pas anticiper sa décision financière. Pour limiter les désagréments occasionnés, le conseil d'administration a demandé aux services d'étudier toutes les pistes pour absorber ce pic de projets au plus tard. Un dialogue avec les ministères de tutelle s'est donc engagé.

Agence de l'eau Adour-Garonne